

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 27 juin 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame et Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, LARIVIÈRE Yvette, PICCOLI Jacques, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien,  
Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,  
Monsieur BIHOUEE Yann procuration à Madame VIDAL Aline,  
Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur CAMINADE Didier,  
Madame BREL Chantal procuration à Madame STARCK Josiane,  
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,  
Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur PAILLAS Lionel,  
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,  
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José,  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur LESTIEU Daniel,  
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,  
Monsieur SOTTORIVA Olivier procuration à Madame LAFON Nadine,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur GRASSET Éric,  
Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques procuration à Madame GRIFFEILLE Martine,  
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

<p>Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 31 Pouvoir(s) : 14 Votants : 45</p>
---	---

**N°2024C56DAF : BUDGET GÉNÉRAL – DM N°1**

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, expose qu'il convient de prévoir des ouvertures de crédits et des ajustement budgétaires de certains chapitres et opérations pour faire face aux besoins des services au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Général de Fumel Vallée du Lot.

Elle les soumet à l'approbation de l'Assemblée afin de pouvoir procéder à ces opérations présentées dans les tableaux en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024B31DAF en date du 4 avril 2024 portant vote du budget primitif 2024 ;

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

**1°) – Décide de procéder, en décision modificative n°1, aux ouvertures et aux ajustements de crédits présentés dans les tableaux en annexe, au titre de l'exercice 2024, pour le Budget Général de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;**

**2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 27 juin 2024

La Secrétaire de séance,



Marie Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Certifié exécutoire le : 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**Reçu en Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le : 1<sup>er</sup> juillet 2024**

-----